

ves alimentaires, de viandes traitées ou d'aliments de tout genre.

Je suppose que les fonctionnaires du département du Commerce censés être une lumière pour éclairer la voie des cultivateurs canadiens ont demandé à ces gens de montrer leurs papiers. En outre, la compagnie devait...

Construire, acheter, louer et exploiter des vaisseaux mus à la vapeur ou autrement et transporter ainsi des cargaisons de tout genre.

Plus que cela.

Encourager, organiser, gérer et développer ou aider à l'encouragement, à l'organisation, à la gestion ou au développement de toute corporation, compagnie, syndicat, entreprise ou projet et d'accomplir tous les actes nécessaires ou s'y rattachant.

Ce texte est peut être rédigé en termes juridiques, mais j'appelle en témoignage les désastres dont le pays a été la victime au cours des dix dernières années—désastres financiers qui ont été déterminés en grande partie par l'abus des termes juridiques. Concevez-vous, monsieur le président, à quoi rime le paragraphe suivant qui est ainsi conçu :

Souscrire, faire souscrire, acheter, vendre, échanger, détenir hypothéquer ou négocier de tout autre façon les actions, obligations, débiteures et autres valeurs de toutes corporations, ou compagnies municipales, industrielles ou financières.

Conclure n'importe quels arrangements en vue de partager les bénéfices ou l'union des intérêts avec toute personne ou compagnie portant ou engagée à porter ou sur le point de porter ou de s'engager à porter, ou détenir ou à acquérir de toute autre manière les actions et les valeurs de ladite compagnie; et à vendre, à détenir et à revendre avec ou sans garantie ou autrement lesdites actions et lesdites valeurs.

Une compagnie qui n'a jamais eu, n'avait pas et n'aura jamais un seul dollar en propre! Deux des trois associés sont des banqueroutiers et le troisième est un avocat dont le nom est devenu la fable de la ville de Montréal! Voilà les trois hommes à qui on a décerné un diplôme d'honnêteté, orné de 13,000 dollars en or, ce qui leur a permis de venir dans mon comté et de dire aux cultivateurs: "Nous voudrions bien acheter votre bétail." Et les cultivateurs de répondre: "Mais nous ne savons pas qui vous êtes." Et ces messieurs ont répliqué: "Eh bien! notre nom est assez bon pour que le ministère du Commerce ait jugé à propos de déboursier une somme de \$13,000 afin d'aménager les navires et nous aider à transporter votre bétail outre-mer." Voilà un certificat assez valable. Je doute fort que l'on puisse délivrer un meilleur certificat à aucun groupe d'hommes, un permis plus authentique de faire des affaires avec les cultivateurs de mon comté qui, après avoir nourri des bouvillons pendant un millier de jours au prix de

6 cents par jour et avoir payé les frais de transport jusqu'à Montréal, en ont fait cadeau à ces faux frères de Montréal.

Je n'en dirai pas plus, car j'irais peut-être trop loin. Si les fonctionnaires du ministère du Commerce refusent d'assumer le blâme en toute cette affaire et le rejettent au contraire sur les épaules des cultivateurs en les traitant de nigauds; si, d'autre part, les fonctionnaires ont fait preuve de négligence criminelle, alors à mon titre de représentant des agriculteurs de mon comté, le devoir m'incombe de répondre en leur nom. Nous devons des remerciements au ministre du Commerce pour la façon courtoise avec laquelle il nous a traités au cours de tous ces pas et démarches; j'estime, cependant, que cela n'est pas de nature à lui faire de la peine si je dis que, quoique les cultivateurs aient peut-être manqué de jugement au point de vue des affaires, il n'en reste pas moins qu'il est du devoir du fort de protéger le faible. Et du fait que le ministère du Commerce a fait aménager pour le transport du bétail des navires qui ne pouvaient tenir la mer, il a assumé une certaine responsabilité. S'il subsiste quelque doute quant à cela, d'après ce que je sais, je répondrai ceci: donnez-nous un tribunal indépendant devant lequel nous pourrions exposer les faits et nous sommes prêts à assumer la responsabilité d'établir le bien-fondé de notre cause. Au cours des derniers jours, j'ai absolument modifié mon attitude en toute cette affaire, lorsque j'ai appris que les fonctionnaires du département du Commerce ont préparé un dossier où ils se lavent de tout blâme. Pour ma part, je soutiens qu'ils ont été coupables de négligence criminelle et j'assume la pleine responsabilité d'établir que ces deux banqueroutiers, McDonnell et Richardson, et ce nommé Morgan dont la réputation n'est pas du tout enviable dans la ville de Montréal, ont obtenu une charte quand on aurait dû la leur refuser.

Nous sommes tous des êtres humains; nous commettons tous des erreurs. Or, les fonctionnaires du ministère du Commerce, alors que le ministre était très occupé à d'autres choses,—et son nom passera à l'histoire pour la grande activité qu'il déploie,—et qu'il ne pouvait avoir l'œil à tout, doivent assumer une part de responsabilité. Il ne faut pas que ces gens-là soient assez engoués d'eux-mêmes pour dire: Nous ne pouvions pas commettre d'erreur. A ma connaissance, il n'y a jamais eu un seul régime au pays qui n'ait pas commis d'erreurs par-ci par-là. Etant donné que des erreurs ont peut-être été commises des deux côtés pour ce qui est de cette question; vu que les représentants de la presse sont absents de la tribune des journalistes aux dernières